

Épigraphie et histoire des cités grecques

M. Denis KNOEPFLER, membre de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

Cours : Pausanias en Béotie (suite) : Thèbes et Tanagra **Séminaire : lecture d'inscriptions en rapport avec la Béotie**

Le cours de cette année s'est placé dans le prolongement de celui de l'an dernier sur les *Boiôtika* de Pausanias où avaient été commentés les chapitres du livre IX relatifs aux cités de Platées, d'Akraiphia et de Thespies. On a donc pu attaquer le morceau de résistance qu'est la longue et difficile série de chapitres consacrés à Thèbes, à ses mythes, à ses cultes et à ses monuments plus d'une fois détruits au cours d'une histoire millénaire riche en péripéties. De Thèbes il était tout naturel — encore que l'itinéraire réel de Pausanias ait été sans doute différent — de se rendre à Tanagra en faisant également une place aux bourgades de son vaste territoire. Remettant à l'année prochaine l'examen du témoignage de la *Périégèse* sur les cités et les sanctuaires de la Béotie occidentale, on a achevé ce deuxième volet par l'étude des petites villes de la Béotie du Nord-Est. Comme l'an dernier aussi, le séminaire a fourni au professeur l'occasion de présenter, soit directement soit par l'intermédiaire de chercheurs invités, un certain nombre d'inscriptions béotiennes — parfois encore inédites — illustrant les questions abordées dans le cours.

Sur quelle rive de l'Asôpos ? Le problème de Skôlos

Passant outre à l'antique recommandation qui invitait le voyageur à éviter cette bourgade (Strabon IX 2, 23, C 409), on n'a pas voulu escamoter l'épineuse question que pose la localisation de Skôlos, car la solution de ce problème de géographie historique a toutes sortes d'incidences et même une conséquence inattendue pour l'interprétation d'un document parmi les plus célèbres de toute la Béotie, à savoir la grande stèle de Tanagra au Louvre. Au surplus, le témoignage de Pausanias semble *a priori* suffisamment clair pour autoriser une identification : « si, avant de franchir l'Asôpos, écrit le Périégète en évoquant son

déplacement de Platées à Thèbes, le voyageur infléchit sa route le long du cours d'eau en aval, il trouvera, à une quarantaine de stades, les ruines de Skôlos. Là, au milieu des ruines, se dresse le temple non entièrement achevé de Déméter et de Korè ; sculptées à moitié seulement sont aussi les statues de culte. Aujourd'hui encore, c'est l'Asôpos qui marque la frontière de la Plataïide avec le territoire de Thèbes » (IX 4, 1). Skôlos était donc située près des rives de l'Asôpos, à sept ou huit km à l'est de la route directe qui, après la traversée du fleuve, permettait de gagner Thèbes par le faubourg de Potniai (8, 1).

La frontière politique que constituait le haut cours de l'Asôpos est l'une des seules que Pausanias ait jugé utile de signaler dans les *Boiôtika* (indice parmi d'autres de l'antériorité du livre IX par rapport aux livres VII et VIII réputés plus anciens) : c'est évidemment qu'elle avait joué un rôle historique très considérable et qu'elle conservait alors encore une certaine importance sur le plan religieux. Mais ce n'est pas une raison pour penser que, sauf cas particulier (ainsi chez Thucydide II 5, 2), le franchissement de ce petit fleuve ait été particulièrement malaisé, ni que le pays béotien ait été coupé en deux par l'Asôpos. En fait, comme le montre la mythologie et comme le confirme l'anthroponymie (abondance des noms en *Asôpo-*), la région dite Parasopie s'étendait aussi bien sur la rive droite du cours d'eau (du côté de Platées et d'Orôpos) que sur sa rive gauche (du côté de Thèbes et de Tanagra) : il faut avoir cela présent à l'esprit quand on s'occupe du problème de Skôlos.

Si la localisation de Skôlos — à la différence de celle de Potniai, établie depuis longtemps à Tachi, faubourg méridional de la Thèbes moderne — a été passablement débattue depuis un demi-siècle, c'est que le témoignage de Pausanias, combiné avec celui de Strabon, avait paru imposer le choix en faveur d'un site de la rive sud de l'Asôpos, puisque la formulation du Périégète semble impliquer que l'arrivée à Skôlos précédait la traversée du cours d'eau. Aussi tous les voyageurs du XIX^e siècle ont-ils placé ce bourg aux ruines d'une forteresse surplombant le village de Darimari (aujourd'hui Daphni). Telle est encore l'opinion défendue par P.W. Wallace dans son *Strabo's Description of Boeotia* de 1979, qu'a suivi le regretté Raoul Baladié dans son excellente édition du livre IX de la *Géographie* en 1995. Mais ces savants ont accordé une importance excessive à l'évocation essentiellement littéraire que fait Strabon, alors qu'il existe d'autres témoignages nettement plus éclairants. Avant même de les examiner, on a montré que la localisation à Darimari comporte bien des inconvénients, dont l'un au moins paraît à peu près rédhibitoire, puisque ce site a livré un fragment du célèbre édit de l'empereur Dioclétien sur le Maximum des Prix (fragment dit de Skôlos, édité dans *Arch. Eph.* 1931, pp. 163-164) : en effet, l'édit en question n'a été affiché que dans des cités encore florissantes au début du Bas-Empire ; or, dès l'époque du passage de Pausanias, Skôlos était déjà largement, sinon totalement, en ruine.

En fait, une autre solution — entrevue depuis longtemps par quelques bons connaisseurs de la Béotie antique — a été défendue à partir de 1965 par l'Améri-

cain W.K. Pritchett dans ses études sur la bataille de Platées : elle consiste à mettre Skôlos sur la rive nord, à l'emplacement d'un site archéologique proche du village de Néochoraki, ce qui libère du même coup le site de Darimari au profit d'Érythrai, petite ville antique dont l'identification faisait également problème. Rien, dans le texte de Pausanias, n'empêche en effet de penser qu'après avoir longé l'Asôpos il ait fallu traverser ce modeste fleuve pour gagner Skôlos. Mais ce qui compte bien davantage, c'est de constater que cette localisation est en parfaite adéquation avec le rôle que ce bourg a joué lors de deux épisodes militaires qui eurent précisément la Parasopie pour théâtre. Le premier est celui que rapporte Hérodote dans son récit des préliminaires de la bataille de 479 : venant d'Athènes, Mardonios contourne le Parnès et fait route vers Tanagra : ayant passé la nuit à proximité de cette cité, « il gagne Skôlos, dans le pays des Thébains » (IX 15), et c'est par là qu'il installe le camp perse le long de l'Asôpos, en face des troupes grecques installées, elles, au pied du Cithéron. Du récit d'Hérodote on peut donc tirer la double conclusion que Skôlos se trouvait certes à un endroit de passage sur l'Asôpos, mais sur la rive septentrionale du cours d'eau. Encore plus significatif est l'épisode de la défense du territoire de Thèbes après 379 chez Xénophon (*Helléniques* V 4, 38 et 47 sqq. ; cf. *Agésilas* II 22). Pour prévenir un retour en force de Sparte, les Thébains construisent un long dispositif de protection constitué de fossés (*taphroi*) et de palissades (*staurômata*). Cette véritable « Ligne Maginot » s'étendait de la frontière avec Thespies jusqu'aux rives de l'Asôpos, comme l'a montré naguère M. Munn (*Classical Antiquity* 1987). C'est dans ce contexte que Xénophon, pour l'année 377, fait mention de Skôlos, où le roi de Sparte parvint, grâce à une ruse, à franchir le retranchement thébain (*staurôma*) : cette percée lui ouvrait le territoire ennemi jusqu'aux frontières de Tanagra, après quoi il revint en arrière et affronta les Thébains en un lieu resserré (*dusbaton chôrion*). Il se confirme ainsi que le bourg de Skôlos occupait une position clef entre Thèbes et Tanagra, avec un accès direct depuis la région de Platées.

Il est donc permis de supposer désormais qu'après la destruction de Thèbes en 335 ce sont les Tanagraïens — et non pas les gens de Platées comme on l'a cru jusqu'ici — qui héritèrent temporairement de cette partie de la Thébaïde. Voilà qui pourrait rendre compte du fait que le temple de Déméter et de Korè à Skôlos était, selon Pausanias lui-même, resté inachevé (οὐκ ἐξειργασμένος ὁ ναός : on a montré en revanche que cet inachèvement ne concernait pas les *agalmata*, qui étaient sans doute des statues-piliers travaillées seulement dans leur moitié supérieure). En effet, il est hautement probable que les Tanagraïens ne purent maintenir leur domination sur Skôlos très longtemps après que Thèbes fut redevenue une cité à part entière (287), car les Thébains devaient évidemment considérer comme leur ce canton méridional de l'ancienne Thébaïde. On pourrait ainsi s'expliquer que, vers la fin du III^e siècle — comme en témoigne la fameuse inscription conservée au Musée du Louvre (REG 1899) — les gens de Tanagra aient été contraints de procéder au déménagement dans leur ville d'un sanctuaire

des Deux Déesses jusque-là situé hors les murs. En tout cas, il n'y a pas à douter que la stèle de Louvre ait d'emblée été en relation avec le culte de ces divinités agraires : son attribution récente à un *Artémision* — celui d'Aulis de préférence — est une hypothèse ingénieuse, mais en fin de compte inacceptable pour plus d'une raison, comme on l'a fait voir en séance de séminaire par le réexamen des inventaires d'offrandes de vêtements féminins qui sont gravés sur la face la plus ancienne de la stèle.

La Ville aux Sept Portes : histoire et bilan des recherches sur la topographie de Thèbes

L'enceinte de Thèbes jouissait chez les Anciens d'une renommée égale à celle de la muraille de Troie : c'est qu'elle passait d'une part pour une construction miraculeuse remontant à l'époque de la fondation de la ville par Cadmos et qu'elle entretenait un lien étroit avec la mythique expédition des Sept Chefs Argiens contre Thèbes, sujet d'une épopée presque aussi célèbre que l'*Illiade* et l'*Odyssée*, cette *Thébaïde* archaïque que Pausanias, d'ailleurs, n'hésitait guère à tenir pour une œuvre d'Homère lui-même. Dès l'Antiquité des érudits s'étaient attachés à éclairer les aspects topographique du mythe thébain à travers l'œuvre de Pindare de Thèbes et celle des Tragiques athéniens. Si Pausanias ne fait pas expressément référence à cette littérature largement perdue, on se méprendrait grandement en considérant son exposé sur la ville de Thèbes comme une simple description de ce que l'on pouvait y voir de son temps, car de ce riche patrimoine monumental beaucoup de choses avaient dès alors disparu. De fait, au temps de Strabon déjà, Thèbes était très appauvrie, méritant alors à peine d'être qualifiée de bourgade (*kômè*), selon ce géographe, verdict que confirme du reste le Périégète deux siècles plus tard, puisqu'il évoque à son tour la grande faiblesse, *astheneia* (IX 7, 6), où la prestigieuse cité était tombée depuis l'époque de la mainmise romaine, toute la ville basse (*ἡ κάτω πόλις*) se trouvant désormais largement désertée ; seule restait occupée l'ancienne Acropole, la *Kadmeia*, qui, désormais, s'appelait tout simplement *Thébai* et n'en paraissait que plus imposante derrière sa muraille encore debout (ce qui doit expliquer le rapprochement fait avec la Larissa d'Argos en III 17).

Reconnaître et identifier les monuments appartenant à la ville aux Sept Portes et d'abord l'emplacement de ces *pylai* elles-mêmes fut donc certainement pour Pausanias une opération déjà malaisée, voire impossible, et la tâche des modernes après lui l'a été encore bien davantage, comme le met en évidence l'histoire de l'exploration depuis les premiers voyageurs (tel Cyriaque d'Ancône en 1436 ou le médecin lyonnais Jacob Spon en 1676) et les érudits du XIX^e siècle jusqu'aux archéologues à l'œuvre depuis le début du XX^e siècle surtout (parmi eux se détache le Grec Ant. Kéramopoulos, dont les découvertes mémorables — sanctuaire de l'*Hisménion* notamment et Portes *Élektrai* au sud-est de la Cadmée — ne doivent pas faire oublier les observations souvent pertinentes de quelques

devanciers comme H.N. Ulrichs, W. Forchhammer et surtout E. Fabricus. On a rappelé aussi que le plan dressé par Fabricus, qui croyait pouvoir placer les sept portes de la tradition sur l'enceinte extérieure de la ville, avait fait d'emblée l'objet d'une critique vigoureuse de la part de Ulrich von Wilamowitz, dans un gros article intitulé « Die Sieben Thoren Thebens » (*Hermes* 1891). Or, si le jeune philologue eut tort de mettre en doute le caractère historique de la *Thèbè heptapylos*, il était parfaitement fondé à contester que ces portes eussent pu se trouver ailleurs que sur l'*archaios péríbolos* de la Cadmée. D'où aussi l'absence de toute mention desdites portes chez les historiens anciens (qu'il s'agisse d'Hérodote, de Thucydide et surtout, pour les événements du IV^e siècle riche en péripéties thébaines, de Xénophon, de Diodore et d'Arrien). Les fouilles ont entièrement confirmé la nette distinction à faire entre les deux enceintes de Thèbes, tant avant qu'après la césure de 335.

Le plan de Thèbes publié par Kéramopoulos a servi de base à tous les plans ultérieurs, par exemple dans l'ouvrage commode et bien illustré de S. Symeonoglou. *The Topography of Thebes from the Bronze Age to Modern Times* (Princeton 1985), qui demande toutefois à être corrigé ou complété sur de nombreux points. En ce qui concerne le système défensif, les éléments nouveaux ont été apportés surtout par N. Pharaklas qui a donné récemment une synthèse ambitieuse sur l'ensemble des problèmes de la topographie urbaine (*Thèbaika*, Athènes 1998). Sa contribution personnelle réside notamment dans une plus grande précision apportée au tracé et à la chronologie des diverses phases, ainsi que cela ressort d'emblée de son plan en polychromie. Il fait voir en particulier que dès avant le siège qu'ils eurent à subir en 479 de la part des coalisés grecs vainqueurs des Perses, les Thébains avaient intégré dans leur système défensif toute la zone orientale, y compris l'*Hisménion*. Quant à l'*Hérakleion*, longtemps cherché hors les murs au sud de la ville, sa découverte en 2004 seulement par l'actuel épheure des antiquités, Vassilios Aravantinos, montre que ce sanctuaire situé juste devant les Portes *Élektrai* dut lui aussi bénéficier de la protection de la grande enceinte urbaine.

L'hérôon de Kalynthos, le prétendu Kaanthos

En dépit des progrès enregistrés dans la connaissance des antiquités thébaines, les problèmes non résolus restent nombreux. On a illustré la chose par le réexamen d'une question qui a relativement peu retenu l'attention des chercheurs, bien qu'elle soit liée à la mythologie la plus ancienne de la cité de Cadmos : le monument funéraire (*mnêma*) du héros Kaanthos, fils d'Okéanos, qui, selon Pausanias (IX 10, 5-6), était situé aux abords de l'*Hisménion*. Mais on a montré que ce héros, ou mieux dieu-fléuve, s'appelait en réalité *Kalynthos* et qu'il devait s'identifier au cours d'eau dénommé plus tard Dirchè : voir l'exposé donné par le professeur dans les actes d'un récent colloque thébain (à l'impression).

Le nom et la position des portes *Nèitai* et *Hypsistai* : un rapport avec les cordes extrêmes de la lyre ?

Faute de place on a renoncé à résumer ici la leçon donnée sur les problèmes complexes que posent le nom et l'emplacement des sept portes de la Cadmée (car l'exposé de Pausanias lui-même est loin d'être satisfaisant). On se bornera à relever l'intérêt du rapprochement qui a été opérés entre les noms de deux de ces portes, les *Nèitai* et les *Hypsistai* (ou mieux sans doute *Hypatai*) d'une part et des appellations que fournit d'autre part la série des tablettes de plomb mises récemment au jour sur le site de Camarine en Sicile (F. Cordano, avec une étude suggestive de Br. Helly dans la *Parola del Passato* 1997). En effet, deux des 18 *phratrai* qui constituaient cette cité coloniale portent respectivement les noms de *natè* et de *hypatè*, emprunts certains à la terminologie musicale ; or, à Thèbes également, le nom de *Nèitai* était mis en relation avec *nètè*, la plus éloignée des cordes de la lyre (instrument inventé par Amphion, le constructeur mythique de la muraille : cf. Pausanias IX 8, 4). Cela pourrait être un argument pour placer les Portes *Hypsistai/Hypatai* en contact direct avec les *Nèitai*, localisables au nord-ouest de la Cadmée, disposition qui n'est de loin pas la plus couramment admise mais qui est conforme au plan tout récent de N. Pharaklas (1998). La porte *Nèitai* serait alors la « première » dans la série des sept, tandis que la porte *Hypsistai* correspondrait à la septième, appelée justement *Hebdoma* chez Eschyle et Euripide (on notera l'exceptionnelle importance de cette entrée où les deux poètes situent l'affrontement direct entre Étéocle le défenseur et Polynice l'assaillant).

Les sept béotarques de Leuctres. Épaminondas dans la tradition littéraire et la documentation épigraphique

Passant à des temps moins reculés de l'histoire thébaine, on a cherché à faire apparaître les raisons qui peuvent expliquer l'apparition après la libération de Thèbes en 379 av. J.-C. — ou plutôt, sans doute, le rétablissement — d'un collège de sept béotarques, alors que ces magistrats étaient au nombre de onze dans l'État fédéral des années 447-387, dont les institutions sont connues grâce à l'Anonyme d'Oxyrhynchos. Contrairement à l'opinion générale, qui voit dans ce nombre sept une réduction due aux circonstances, il convient de le considérer comme un retour délibéré à d'ancestrales traditions thébaines et de le mettre en relation avec l'idéologie militaire de la ville « heptapyle ». Cette réforme institutionnelle des années 370 n'est pas expressément attestée, mais elle découle du récit de la bataille de Leuctres (371) — où, divisés sur le parti à prendre, les commandants de l'armée thébaine furent départagés par l'arrivé du « septième béotarque » — qu'on trouve aussi bien chez Diodore de Sicile (XV 52, 3) que dans la *Périégèse* (IX 13). Mais Pausanias est le seul auteur à fournir le nom des sept magistrats, précieux catalogue qui comporte cependant encore plus d'un « fantôme » anthroponymique, comme on l'a démontré ailleurs. On a examiné aussi les problèmes que pose l'inscription alléguée par Pausanias au début et à

la fin de son long excursus sur Épaminondas (IX 12, 6 et 16, 6). Cette épigramme d'un grand intérêt historique était gravée sur le socle de la statue (*andrias*) que les Thébains lui avaient élevée en bordure de l'agora de la Cadmée. Il n'y a évidemment pas à douter de l'authenticité de ce beau texte, mais plusieurs indices prouvent que Pausanias n'a pas pu le copier directement, ni même voir cette statue dont l'auteur lui était du reste inconnu. À cet égard, le contraste est très net avec la description précise d'autres monuments pour Épaminondas lui-même (ainsi à Messène : cf. IV 31, 11 et 12, 2). Cette absence d'*autopsia* est du reste confirmée par un autre indice, jusqu'ici entièrement méconnu : c'est que le nom que le père d'Épaminondas aurait porté sur la base thébaine, soit *Polymnis*, ne saurait être le patronyme authentique du grand homme d'État, même si tout le monde l'a admis. En effet, un document connu depuis peu, un décret de Cnide octroyant la *proxenia* au Thébain Épaminondas (*Epigraphica Anatolica* 1994), autorise à supposer que le patronyme du chef thébain était *Po[ly]mmeis* — ou même *Po[le]mmeis*, hypocoristique formé sur *polémos*, la « guerre », d'un type bien connu en dialecte béotien et d'ailleurs attesté plusieurs fois en Thessalie (voir aussi le féminin *Polémô* à Thèbes même). La forme prise par ce nom dans la tradition hellénistico-romaine, soit *Polymnis*, résulte sans doute d'une contamination avec le nom de la Muse, à cause de la renommée musicale et philosophique d'Épaminondas lui-même.

Témoignages épigraphiques et numismatiques sur la période de l'hégémonie thébaine

C'est à travers la seule figure d'Épaminondas que le Périégète traite de la période de l'hégémonie thébaine (ch. 13-15). Mais d'autres témoignages, littéraires et surtout documentaires, attestent que ce personnage, en dépit de son incontestable prééminence, ne fut pas l'artisan unique de cette domination quasi-panhellénique exercée par Thèbes dans le 2^e quart du IV^e siècle. Après la présentation faite par le professeur Pierre Ducrey (Université de Lausanne) d'une base de statue encore inédite portant une signature du sculpteur Lysippe et une épigramme qui n'est pas sans rappeler celle d'Épaminondas, on a ainsi repris en séminaire l'étude de l'intéressante épigramme funéraire de Xénokratès, l'un des sept béotarques de Leuctres (*CEG* 2, 632 ; traduite en français par Bertrand, *Inscr. Hist. Gr.* 43), qui a fait l'objet de plusieurs études en ces dernières années. Elles font voir comment, après la fondation de Messène, la fonction quasi magique attribuée au bouclier du héros Aristomène avait été exaltée dans la tradition messénienne dont Pausanias se fait l'écho au livre IV (32, 3). Le trophée de pierre érigé sur le champ de bataille témoigne, de son côté, de l'extrême importance que cette victoire inespérée revêtait pour les Thébains. Il est étonnant, dès lors, que Pausanias n'ait apparemment pas jugé nécessaire de faire un détour par Leuctres.

Mais c'est aussi et surtout la documentation numismatique, évidemment laissée de côté par le Périégète, que le professeur a tenu à présenter à ses auditeurs, d'autant plus que son intérêt est le plus souvent méconnu par les historiens

modernes. Ces monnaies d'argent, qui constituent l'un des numéraires les plus abondants dans les trésors du IV^e siècle, sont essentiellement des doubles drachmes ou statères d'étalon éginétique portant au droit le bouclier échancré, emblème de la Béotie, et au revers un haut cratère à volutes, image dionysiaque et donc thébaine, Dionysos *Kadmeios* étant la principale divinité de Thèbes. Du point de vue de leur légende, c'est-à-dire des éléments inscrits, ces monnaies se divisent clairement en deux séries inégales. En effet, si la plupart des statères portent au revers — en lieu et place de l'ethnique attendu — un nom d'homme dont les deux premières syllabes sont réparties de part et d'autres du cratère (ainsi ΕΠ-ΠΙΑ), d'autres, en plus petit nombre, ont au même endroit l'ethnique fédéral ΒΟ-ΙΩ. Entre ces deux séries très semblables, il y a donc forcément un lien étroit : mais dans quel sens le passage de l'une à l'autre s'est-il produit, et à quel moment ? Depuis longtemps déjà, un très important trésor monétaire découvert en 1914 près de Pharsale en Thessalie (Myron) a permis d'établir que — contrairement à ce que l'on admettait jusque-là dans les manuels — la série avec l'ethnique fédéral était la plus ancienne. On y trouvait en effet des spécimens de toutes les émissions de la série *Boiô(tôn)*, preuve irréfutable que celle-ci devait se placer avant et non pas après les premières émissions à anthroponymes, lesquelles étaient communément datées de la période d'hégémonie thébaine, entre 379 et 338. Pour maintenir les deux séries en contact direct, il fut proposé, voici exactement un demi-siècle, de placer les monnaies avec l'ethnique fédéral dans la décennie qui va du rétablissement de l'indépendance thébaine en 379 à la victoire de Leuctres en 371 : il s'agirait donc d'une série parallèle, ou légèrement antérieure, aux abondantes émissions avec noms de magistrats. Cette chronologie s'est imposée chez les professionnels jusqu'à aujourd'hui. Il est clair pourtant que, d'un point de vue historique, elle n'a guère de vraisemblance, car c'est de façon progressive seulement que les Thébains réussirent à imposer leur domination sur l'ensemble de la Béotie. Leur prétention à parler au nom des Béotiens (ὕπερ τῶν Βοιωτῶν) ne se manifesta pas avant les négociations de paix de 371 entre Sparte et Athènes, et l'on sait qu'elle suscita la plus vive opposition. L'existence à cette date d'un monnayage fédéral en Béotie est donc a priori suspecte. D'autre part, en fixant la fin de ces émissions au lendemain de Leuctres, on aboutit au plus étrange des paradoxes : les Thébains auraient renoncé à leur propagande monétaire fédéraliste au moment même où il n'y avait plus personne pour faire obstacle à leur impérialisme pan-béotien.

En réalité, cette chronologie n'est plus défendable maintenant que la datation traditionnelle de la grande série avec les anthroponymes a été elle-même soumise à révision par le numismate britannique R.G. Hepworth, qui, grâce à l'étude minutieuse des liaisons de coins, a pu établir une séquence presque ininterrompue d'environ quarante émissions réparties en quatre groupes inégaux : on dispose donc désormais d'une chronologie relative solide. D'autre part, il appert que cette série monétaire n'a pas pu commencer seulement en 379. Il faut donc donner raison à Hepworth quand il place les premières émissions à noms de

magistrats encore avant la prise de la Cadmée par les Lacédémoniens en 382, car les abréviations FA-ΣΤ et AN-ΔΡ (émissions n^{os} 7 et 8) doivent incontestablement être mises en relation avec Astias et Androkleidas, noms de deux chefs de partis antagonistes dont la succession au pouvoir s'est produite précisément dans cet ordre au début de 382. L'émission AN-ΔΡ a donc bien des chances de dater de la première moitié de 382. Mais sur deux points on peut rectifier la chronologie adoptée par le numismate anglais. D'une part, comme les premières émissions n'ont pas été obligatoirement annuelles, rien n'oblige à penser que le passage de l'ancienne à la nouvelle série eut lieu avant 387/386 : il paraît clair, tout au contraire, que c'est seulement après la Paix du Roi que les Thébins renoncèrent à l'ethnique *Boiô(tôn)* sans le remplacer pour autant par celui de leur cité : en conservant exactement les mêmes types, mais assortis désormais d'un nom de magistrat, ils laissaient planer l'équivoque la plus complète sur la nature de l'État émetteur. D'autre part, il n'est nullement établi que ce monnayage ait été interrompu pendant l'occupation spartiate, donc en 381 et 380, comme l'admet Hepworth. Le déplacement vers le haut des émissions n^{os} 9 et 10 comporte un très grand avantage : il permet de dater de 379, année même de la libération, ou au plus tard de 378 l'émission n^o 11 frappée sous la responsabilité de XA-PO, en qui on s'accorde à reconnaître Charôn, inspirateur et principal acteur de cette révolution selon Plutarque. Chronologie d'autant plus recommandable que l'émission de Charôn est précisément la dernière de la série où s'observe un flottement dans la graphie du nom, écrit d'abord à l'ancienne avec *psi*, puis à la moderne avec *chi*. C'est donc en 379 ou 378 que dut avoir lieu la réforme orthographique sur le modèle athénien.

On a montré également, à la lumière d'une nouvelle inscription cette fois, que l'activité navale des Thébins dut prendre son essor plus tôt que cela n'est communément admis. Il s'agit de la stèle à trois registres sculptés du *Museum of Fine Arts* de Boston dont le professeur avait déjà souligné l'intérêt exceptionnel dans sa leçon inaugurale de 2004. Il suffira de rappeler ici que ce décret de la Confédération béotienne remonte certainement aux premières années de l'expansion thébaine dans le Péloponnèse, très exactement à 368. Et c'est dans ce contexte qu'on rend compte au mieux de l'image de la trière sculptée au-dessous de la représentation d'Athèna Aléa et des Dioscures, divinités lacoïennes : il s'agit d'une claire allusion à la prise de Gythion, base navale de Sparte, par les Béotiens. On peut du reste apporter la preuve de cette chronologie grâce, d'une part, à l'identification pour ainsi dire assurée de l'auteur de la proposition, Hisménias, à un homme politique thébain de ce nom qui fut particulièrement actif vers 368 ; et par le biais, d'autre part, d'un rapprochement à faire entre l'archonte éponyme Ergotélès du nouveau document et l'archonte au nom incomplètement déchiffré par le seul copiste d'un décret fédéral perdu depuis longtemps, qui honore un citoyen de la lointaine Carthage (*IG VII 2407*) ; or, ce décret du début des années 360 est évidemment à mettre en relation avec la volonté des Thébins de concurrencer Athènes sur mer comme sur terre, politique

dont on voit ainsi qu'elle dut être amorcée dès la rupture entre les deux cités en 370/69 et non pas seulement en 364, date de l'expédition égéenne d'Épaminondas selon Diodore. Les années qui suivirent la mort d'Épaminondas sur le champ de bataille de Mantinée (362) furent beaucoup moins brillantes, et Pausanias s'y est peu intéressé. Malgré de graves revers, les Thébains conservèrent leur souveraineté sur toutes les cités béotiennes. C'est ce que met en lumière l'abondante épigraphie de Delphes, du moins jusqu'à l'année 338 qui marque un grand changement à cet égard (défaite de Chéronée devant Philippe de Macédoine). Mais pour les Thébains, le pire était encore à venir, puisque c'est en 335 que leur ville fut prise et détruite par Alexandre.

Destruction et reconstruction de Thèbes.

Le problème de sa réintégration dans le *Koinon* béotien

Peut-on estimer les conséquences de la destruction sur le plan matériel et humain ? C'est ce que l'on a essayé de faire en exploitant les données fournies par la tradition littéraire, l'épigraphie et l'archéologie. Si la ville n'a pas été complètement anéantie, puisque divers indices attestent que les sanctuaires furent au moins partiellement épargnés et que certains monuments restèrent debout, elle fut néanmoins durement touchée, privée de défense (la muraille extérieure ayant en tout cas été abattue, comme il découle de sa reconstruction après 315) et sans doute largement, sinon totalement, abandonnée pendant vingt ans (la fouille récente d'une vaste nécropole de la fin du IV^e siècle apportera un témoignage intéressant quand les résultats en auront été publiés). Décimée et même plus que cela, la population se réfugia en divers lieux, à l'intérieur de la Béotie (surtout les éléments les plus faibles, comme le note Pausanias à propos des réfugiés thébains à Akraphia : cf. IX 23, 5). Mais bien des Thébains se réfugièrent à Athènes et aussi dans ces deux villes fondées sous l'égide d'Épaminondas qu'étaient Messène et Mégalèpolis. De fait, selon Pausanias lui-même, les Messéniens et les Mégalopolitains furent, avec les Athéniens, les plus empressés à contribuer au relèvement de Thèbes. De là à penser, comme cela a été suggéré naguère, que le jeune Cassandre ait pris la décision de relever Thèbes pour s'assurer l'appui de ces deux cités péloponnésiennes, il y a encore un pas considérable à franchir.

Il ne s'agit certes pas d'adopter l'explication un peu simpliste fournie par le Périégète, selon qui c'est la haine d'Alexandre et de sa mémoire qui aurait inspiré cette décision. Ce n'est là, en effet, qu'un lointain écho de la propagande dirigée contre Cassandre par Antigone le Borgne après 315 (proclamation de Tyr : voir Diodore XIX 61, 2), car rien jusque-là, chez le futur roi de Macédoine, n'indique une hostilité particulière à l'égard du fondateur de l'Empire. En réalité, le rappel des Thébains exilés, outre qu'il se justifiait par des considérations stratégiques et économiques, était une mesure politiquement très habile, qui fut dans l'ensemble fort bien accueillie, comme le reconnaît Pausanias lui-même. Sur ce

point, son témoignage a été confirmé de manière éclatante par la souscription internationale que M. Holleaux avait su reconnaître dans un catalogue thébain gravement mutilé. Un nouveau fragment, découvert très récemment à Thèbes, a été présenté dans un colloque athénien par le futur éditeur, K. Bourasélis, à qui le professeur est redevable d'une copie. Les souscripteurs enregistrés dans ce morceau sont de riches particuliers, notamment des gens de Chypre et de Macédoine. Dans une séance de séminaire, on a montré que deux de ces Macédoniens au moins pouvaient être identifiés en toute sécurité à de hauts personnages vivant dans l'entourage de Cassandre.

À partir de 315, donc, Thèbes reprend peu à peu vie. Mais c'est une ville en chantier, et qui va le rester sans doute pendant une vingtaine d'années, puisque plusieurs rois, après 306 encore, firent des dons importants pour sa reconstruction. Le dénuement des Thébains à cette époque transparait dans le fait qu'ils allèrent jusqu'à réutiliser des décrets fédéraux antérieurs à 335 pour la gravure de nouveaux décrets honorifiques. Mais le problème historique essentiel est celui du statut de la nouvelle ville. Contre l'*opinio communis*, qui voudrait que les Thébains eussent très rapidement réintégré leur place au sein du *Koinon* béotien, on a fait valoir bien des raisons, notamment épigraphiques, en faveur d'une chronologie beaucoup plus basse, réfutant en particulier l'hypothèse très compliquée de P. Roesch selon qui Thèbes aurait fait partie de la Confédération une première fois entre 309 et 304, avant de pouvoir y être définitivement admise en 287. En réalité, tout le mal vient de la datation ruineuse — en dépit de l'autorité rarement mise en défaut de son auteur — attribuée par Holleaux aux plus anciennes dédicaces fédérales du Ptoion. Pendant un quart de siècle, les *Thèbaioi* restèrent séparés des *Boiôtoi* : c'est seulement à la faveur des événements de l'année 287 qu'ils purent enfin retrouver leur place — et bien vite une position prépondérante — dans cet État fédéral, dont les structures furent alors modifiées en profondeur par la création de sept « districts » de poids égal sur le plan politique, militaire et fiscal, un district entier étant laissé à Thèbes comme à Thespies et à Tanagra. Et ce système fonctionna, de manière relativement harmonieuse, pendant plus d'un siècle.

Fêtes et concours de la Cadmée, *Hérakleia* et *Agriônia*.

Un concours thébain doublement nouveau, les *Rômaia*

Quiconque aborde la question des fêtes thébaines se heurte à plusieurs paradoxes. Le premier et le plus surprenant est de découvrir qu'en dépit de sa position hégémonique au sein de la Confédération béotienne, ni Thèbes ni le territoire thébain n'abritait, selon toute apparence, le moindre sanctuaire fédéral. Les fêtes et les concours organisés dans la Thébàide ont donc toujours eu un caractère municipal (ce qui ne préjuge en rien, il faut le noter, de leur statut dans la hiérarchie des concours, deux choses tout à fait distinctes). Un second sujet d'étonnement est qu'en dépit du prestige et de l'ancienneté de leur ville, patrie

reconnue de deux divinités majeures du panthéon hellénique, à savoir Héraklès et Dionysos — *Thebae duorum numinum Liberi atque Herculis, ut volunt, patria*, comme dit Pline l'Ancien (IV 25) —, les Thébains n'étaient point parvenus à faire placer les fêtes célébrées pour elles au même rang que les concours grecs les plus importants (*Olympia, Pythia*, etc.). Un troisième et dernier paradoxe tient au fait que la documentation épigraphique relative aux concours thébains n'est pas à la hauteur de notre légitime curiosité. En effet, on dispose pour Thèbes d'un nombre bien plus restreint de catalogues de vainqueurs que pour d'autres cités béotiennes. Mais ce déficit thébain est dû à une cause très générale, qui affecte toutes les catégories d'inscriptions : c'est l'histoire même de la cité, avec ses vicissitudes peu communes qui est largement responsable de la destruction ou, au mieux, de l'enfouissement d'une très grande partie des monuments inscrits de l'Antiquité.

L'étude des concours thébains n'en demeure pas moins possible grâce à beaucoup d'informations éparses dans les textes littéraires et épigraphiques. Il ne faut pas attendre beaucoup, ici, de Pausanias, qui, d'une manière générale, se montre fort discret sur la vie agonistique des cités béotiennes, quand bien même celle-ci était encore très active à son époque. On a pu constater cependant qu'il avait eu à cœur de mentionner, très brièvement certes, les *Mouseia* et les *Érôditeia* de Thespies, sans parler des *Éleuthéria* de Platées, qui l'ont davantage intéressé (voir résumé du cours précédent). Pourquoi donc n'en a-t-il pas fait au moins autant pour les *Hérakleia* et les *Agriônia* de Thèbes ? C'est sans doute parce que, de son temps, ces deux concours avaient perdu une part de leur identité, étant désormais célébrés ensemble, et pour honorer l'empereur bien plus que les deux vieilles divinités thébaines auxquelles ils étaient primitivement consacrés.

On a mentionné ci-dessus la découverte toute récente de l'*Héracléion*, sanctuaire sur lequel Pausanias fournit des renseignements intéressants (IX 11, 2). Les fouilles en cours apporteront sans doute des données inédites sur le concours qui y était organisé à proximité d'un gymnase et d'un stade. Voici, très brièvement résumé, ce que l'on en savait jusqu'ici. Connu dès le V^e siècle avant J.-C., ce concours alors annuel semble avoir été associé de près aux *Iolaieia*, fête en l'honneur du héros thébain Iolaos, dont le sanctuaire se trouvait devant les Portes *Proitides* (IX 23, 1), donc un peu au nord-est. On possède par ailleurs sur le déroulement des *Hérakleia* une information précieuse chez Plutarque à propos des événements de l'hiver 379 (*De genio Socr.* 34, 598D-E et 18, 587D) : c'est à ce moment de l'année que se réunissaient les trompettes (*salpinktai*) qui concouraient en ouverture. Vers la fin du III^e siècle déjà, le concours était si célèbre dans le monde grec qu'un traité, hélas perdu, de Polémon le Périégète lui fut consacré. Mais c'est seulement un peu plus tard qu'il accéda au statut de concours « sacré ». Ce changement était accompli vers 200, au témoignage d'une inscription d'Argos honorant un athlète vainqueur en divers concours panhelléniques de Vieille Grèce, dont les *Hérakleia* (Moretti, *Iscr. Agon. Gr.* 45) ; son

existence jusqu'au III^e de notre ère est attestée par une vingtaine d'inscriptions, mais seuls deux catalogues, très mutilés, ont été trouvés à Thèbes même.

Quant au concours en l'honneur de Dionysos *Kadmeios*, connu sous le nom exclusivement béotien de *Agriônia*, il ne nous est attesté que par un tout petit nombre de documents, dont certains, il est vrai, d'une très grande portée, suppléant ainsi au manque total de données d'origine littéraire et au silence provisoire de l'archéologie, puisqu'en dépit de l'activité déployée au cœur de la Cadmée en ces dernières décennies, le *Dionysion* n'a pas été encore localisé de manière indiscutable. Une information capitale sur ce concours est fournie par le grand décret des Technites d'Ionie et de l'Hellespont et de ceux de Dionysos *Kathègèmon* exposé jadis à Délos et aujourd'hui conservé au Louvre, du moins depuis que L. Robert sut retrouver le nom des *Agriôneia* — au lieu de celui des *Hérakleia* restitué malencontreusement jusque-là — au nombre des grands concours musicaux (*Pythia*, *Mouseia*), où ces artistes de théâtre se faisaient gloire, vers 170 avant J.-C., d'être actifs. D'autre part et surtout, c'est un dossier delphique qui a permis d'établir dans quelles circonstances, vers 225, les *Agriôneia* ont été dotés par l'Amphictionie des privilèges garantissant la sécurité indispensable à la tenue, tous les deux ans (*triétèris*), d'un concours de grande envergure, à l'organisation duquel fut étroitement associée la compagnie des technites opérant dans le Péloponnèse.

Voilà donc ce qu'étaient, avant l'irruption des Romains au II^e siècle avant J.-C., les deux grands concours, l'un athlétique, l'autre musical, célébrés à Thèbes sans doute en alternance une année sur deux. Mais le professeur a pu faire état d'une inscription tout récemment découverte sur la Cadmée qui fait connaître un nouveau concours musical — et peut-être athlétique également —, celui des *Rômaîa*. Il s'agit d'un catalogue pour lequel la prosopographie des artistes autorise une datation vers 120-110. Ce concours en l'honneur de la déesse Roma n'a donc pas pu être créé seulement, comme d'autres du même nom, au lendemain de la terrible guerre de Mithridate (87-86) : sa fondation doit remonter aux alentours de 140, quand Thèbes, après avoir échappé à la destruction totale qui avait frappé Corinthe en 146 au terme de la guerre achaique, voulut faire preuve de gratitude et de loyalisme à l'égard des Romains. Ce concours — qui n'a remplacé ni les *Agriônia* ni (encore moins) les *Hérakleia* — n'a manifestement pas connu un très grand succès, comme le laisse voir le silence presque total des sources (le catalogue mutilé *IG VII 2448* pourrait toutefois devoir lui être attribué désormais). Il dut périr assez rapidement, à en juger par le fait que vers 120-110 déjà il n'était plus guère fréquenté que par des artistes thébains. Cette fermeture pourrait cependant être due au conflit dramatique qui divisa l'association des technites de l'Isthme et de Némée à cette époque précisément, puisqu'un célèbre sénatus-consulte trouvé à Delphes et daté de 112 nous informe que les technites de Thèbes — ville qui constituait un des centres de la compagnie depuis la disparition de Corinthe — firent brutalement sécession. Il est

douteux que les *Rômaia* se soient jamais tout à fait relevés de cette crise, bientôt suivie par l'échec retentissant du soulèvement des Thébains en faveur de Mithridate.

Pourquoi aller à Tanagra ? Une cité à l'urbanisme original au point de vue religieux selon Pausanias

Tanagra ne comptait assurément aucun monument comparable au Trophée et à l'Autel de Zeus à Platées, à l'Éros de Praxitèle à Thespies, au Trésor de Minyas à Orchomène ou à l'Antre de Trophonios à Lébadée, pour ne citer que quelques *théôrêmata* dignes d'être vus en Béotie selon Pausanias lui-même. Mais cette ville toujours prospère à l'époque impériale, entourée d'un territoire parmi les plus vastes et les plus productifs de la Grèce centrale, était incontestablement un « lieu de mémoire », théâtre en particulier d'une célèbre bataille livrée en 457 avant J.-C. entre deux importantes coalitions de peuples. Dans la *Périégèse*, le nom de Tanagra est toujours associé à cette bataille particulièrement meurtrière, préfiguration de la guerre sans merci du Péloponnèse (cf. I 29, 6 ; III 11, 8 ; V 10, 4 et 26, 5). Des inscriptions métriques la mentionnent, dont l'une n'a été découverte que récemment à Atrax en Thessalie. Une autre stèle de marbre provenant des travaux de construction du métro d'Athènes porte la liste, encore inédite, des cavaliers athéniens tombés ἐν Τανάγραι καὶ ἐν Σπαρτολόι ; mais il s'agit ici à coup sûr d'une simple escarmouche, survenue très probablement en 429, cinq ans avant la terrible bataille de Délion, à la frontière de l'Attique et de la Tanagraïque. Ces rencontres militaires successives avaient dû laisser des traces sur le terrain (monuments aux morts). Le paradoxe, c'est que Pausanias, dans sa notice sur Tanagra, ne dit rien de cet aspect des « curiosités » de la ville ; à la vérité, l'histoire de Tanagra ne l'a pas intéressé.

Ce qui a retenu son attention, c'est d'abord la figure très originale de la poétesse Corinne, dont il a vu un monument commémoratif (*mnêma*) au centre de la ville et un portrait peint (*graphè*) au gymnase (IX 22, 3). Cela a donné l'occasion au professeur de faire le point des connaissances actuelles sur cette digne émule de Pindare et sur les fragments conservés de son œuvre, inspirée le plus souvent par la mythologie béotienne (ainsi la joute musicale entre le Cithéron et l'Hélicon dans un papyrus de Berlin étudié encore tout récemment par A. Schachter). Il n'y a pas à douter qu'elle ait vécu avant l'époque hellénistique — malgré quelques tentatives pour abaisser de plusieurs siècles sa chronologie —, car la statue de Corinne vue à Rome par le polémiste chrétien Tatien et attribuée par lui au sculpteur athénien Silanion (*Contra Graecos*, 33) a toutes chances d'avoir été, sinon l'original enlevé à Tanagra, du moins une copie signée. On en possède d'ailleurs une réplique en petite taille au Musée de Compiègne. Silanion ne fut certainement pas le seul artiste de renom à travailler pour cette cité : sur l'agora de Tanagra se dressaient bien des statues de bronze, dont les socles inscrits ont servi plus tard à la transcription de décrets de proxénie.

Il y avait aussi, bien sûr, une série de statues de culte (*agalmata*). Mais le principal intérêt qu'offraient les temples de Tanagra ne résidait sans doute pas là, en dépit de la qualité de certaines de ces œuvres, dues en particulier au sculpteur Calamis (un Hermès Criophore et un Dionysos, dont les monnaies d'époque impériale permettent de se faire une idée). À en croire Pausanias, c'était bien plutôt une question d'agencement général des temples dans une zone sacrée bien distincte de l'espace profane : constatant en effet que « les maisons (*oikiai*) ont été construites tout à fait à part, tandis que les sanctuaires (*hiéra*) se trouvent placés au-dessus d'elles (ὕπερ αὐτάς) », il estime que les Tanagraïens n'ont pas leurs pareils parmi les autres Grecs pour la manière de se comporter à l'égard des dieux (IX 22, 2). Une séparation aussi stricte devait donc être exceptionnelle, les sanctuaires étant le plus souvent entourés de maisons, d'ateliers ou en tout cas d'édifices publics. Le site de Tanagra tel qu'on le connaît aujourd'hui confirme-t-il cette observation du Périégète ? Et d'abord, comment expliquer que les gens de Tanagra aient été en mesure d'adopter des principes d'urbanisme aussi éloignés des habitudes en usage dans la plupart des cités de Grèce propre, à commencer par ces deux proches voisines qu'étaient Athènes et Thèbes ?

En fait, une division aussi stricte de l'espace urbain ne se conçoit que dans le cas d'une ville construite, ou reconstruite, *ab ovo*, à une date relativement tardive, puisque ce n'est guère avant le IV^e siècle que s'expriment de telles préoccupations chez les philosophes (voir en particulier Platon, *Lois* 775 sqq., dont la cité idéale est divisée en trois zones). Or, justement, tout paraît indiquer que le site de Tanagra ne fut aménagé que tardivement : ni l'époque mycénienne, pourtant très bien représentée dans cette région, ni même le haut archaïsme grec (VIII^e-VII^e siècle) n'y ont laissé de traces certaines. À défaut de fouilles systématiques, ce sont des travaux de prospection menés depuis quelques années par une équipe internationale qui ont permis d'établir cette conclusion négative. La ville de Tanagra paraît donc avoir été fondée vers 600 au plus tôt, au terme d'un processus de regroupement (*synoikismos*), dont on a les traces dans la tradition littéraire. Ce que révèle d'autre part la prospection géo-magnétique, c'est que le plan de la ville avait un caractère « moderne », à la milésienne, avec un certain nombre de rues se croisant à angle droit, sauf dans la partie la plus élevée du site, là où se voient les traces d'un théâtre repérées depuis longtemps. Or, selon Pausanias, c'est précisément à proximité d'un portique attenant au théâtre que se trouvait le sanctuaire d'Hermès, divinité tutélaire des Tanagraïens. Il en découle que cette partie haute de la ville doit correspondre à la zone sacrée.

On a évoqué quelques-uns de ces *hiéra*, qui ne sont guère connus que par le témoignage du Périégète. Le culte de Dionysos, attesté aussi par une confrérie de *Dionysiastai* et « de travailleurs de la vigne », n'est pas fait pour étonner dans cette région productrice d'un vin excellent. Ce qui surprend davantage, c'est le lien que ce Dionysos entretenait avec la mer, à en juger par le curieux triton sans tête conservé comme une relique dans son sanctuaire (cf. aussi Élien, *Histoire des*

Animaux XVII 21). Pour rendre compte de la présence de ce monstre, le Périégète fait état de deux traditions étologiques de valeur inégale, la plus noble étant en même temps la moins vraisemblable à ses yeux (mais c'est néanmoins celle qui paraît avoir été retenue officiellement au témoignage des monnaies). D'autre part, ce triton décapité de Tanagra a été pour Pausanias l'occasion d'un excursus très inattendu sur les animaux exotiques qu'il avait pu voir à Rome ; on a rappelé que ce séjour romain de notre auteur, selon une hypothèse récemment formulée par le professeur (*Rev. Et. Gr.* 1999), devait avoir eu lieu en l'année 148, sous Antonin, une quinzaine d'années avant l'excursion à Tanagra.

Parmi les divinités honorées sur l'acropole de cette ville, Hermès occupait une place prépondérante, bien normale pour ce dieu réputé avoir vu le jour dans la montagne même à l'extrémité orientale de laquelle la ville était bâtie, le Mont Kérykeion. On a examiné cette tradition et la fonction un peu insolite de *Théos Promachos* — comme Héraklès à Thèbes — assumée par le pacifique Hermès chez les Tanagraïens, dont Pausanias aurait pu dire ce qu'il écrit des gens de Phénéos en Arcadie : « ils honorent avant tout Hermès, ils célèbrent un concours des *Hermaia* et ont un temple d'Hermès » (VIII 15, 10). De fait, des *Hermaia* sont attestés à Tanagra par des inscriptions d'époque impériale. L'Hermès guerrier ne doit pas être confondu avec l'Hermès berger (ou *Kryophoros*, type bien connu par les monuments figurés) comme cela résulte d'une traduction malencontreuse dans un manuel récent consacré aux sculpteurs grecs : les Tanagraïens distinguaient si bien ces deux sphères de compétence qu'ils avaient érigé deux temples côte à côte pour le même dieu. La partie haute de la ville devait donc bel et bien réunir les cultes majeurs de la cité. Mais faut-il aller jusqu'à penser que tous les *hiéra* étaient regroupés dans cette zone sacrée ? Même si l'on fait abstraction des sanctuaires campagnards — nombreux et importants —, il est permis de douter que la concentration signalée par Pausanias ait eu un caractère absolu. Deux cultes au moins paraissent avoir fait exception parmi ceux que l'on connaît grâce à l'épigraphie. C'est d'abord celui des divinités égyptiennes, attesté indirectement par l'existence d'un concours qualifié de *Sarapieia*. L'inscription qui nous en informe est une grande stèle dont le texte complet n'est connu que depuis un demi-siècle. Ce document officiel met hors de doute qu'il s'agissait là, vers 100 av. J.-C. d'une fête civique et non privée. Mais la fondation de ce culte étranger ne pouvait guère remonter plus haut que le III^e siècle ; or il est pratiquement exclu que l'acropole ait pu accueillir alors un nouveau sanctuaire, si modeste fût-il. On doit dès lors admettre que le *Sarapieion* se trouvait ailleurs, sans doute à proximité du rempart, comme c'est le cas notamment, tout près de Tanagra, pour l'*Isieion* d'Érétrie. Le silence qu'observe Pausanias sur ce culte tanagraïen n'a guère de signification, puisque rares sont les sanctuaires des divinités égyptiennes qu'il prend la peine de signaler, même lorsqu'ils jouaient un rôle important, comme à Chéronée ou à Orchomène : seul le *Sarapieion* de Kôpai a droit, en Béotie, à cet honneur (IX 24, 1).

Le sanctuaire de Déméter et Korè, connu à Tanagra par la célèbre inscription opisthographe du Louvre (voir ci-dessus), pose un problème différent, puisque

l'on a affaire ici à un culte évidemment très ancien dont la présence sur l'acropole n'aurait rien de surprenant : la Cadmée n'abritait-elle pas un vénérable sanctuaire de Déméter *Thesmophoros* ? Mais à Tanagra, c'est seulement à la fin du III^e siècle que le temple des Deux Déesses fut, au témoignage explicite de ce document, transféré de la campagne dans la ville. On a vu précédemment que le bourg de Skôlos pourrait avoir été le site du temple qu'il fallut déménager sous la pression des Thébains. La question est maintenant de savoir où fut installé « le temple construit par les femmes de Tanagra », comme l'appelait de manière un peu abusive l'excellent éditeur de l'inscription du Louvre (Th. Reinach), lequel ne professait aucune opinion particulière sur son emplacement. Mais, à l'occasion de la récente exposition consacrée aux statuettes de Tanagra (2003-2004), un spécialiste des antiquités de cette cité, D.W. Roller, a cru pouvoir affirmer que le temple était très précisément localisable dans la zone sacrée définie par Pausanias. Il a donc fallu montrer qu'en l'absence d'indices archéologiques sur le terrain cette conclusion était non seulement imprudente mais sans doute erronée, puisque le décret donne l'ordre aux magistrats de faire la construction « en ville, à l'endroit qui leur paraîtra le meilleur », quitte à devoir procéder à une expropriation s'il s'agit d'un terrain en main d'un particulier. L'injonction eût été évidemment tout autre si le temple avait pu être installé sur l'acropole. Ce qui a fourvoyé le chercheur canadien, c'est la conviction, exprimée dès 1989, que, dans la réponse oraculaire donnée aux Tanagraiens, Apollon leur aurait enjoint de mettre le temple « dans la couronne », c'est-à-dire au sommet. Mais quel que soit le sens à donner ici au mot *stéphanos*, une interprétation aussi restrictive paraît impossible. Il n'y a là sans doute aucune précision d'ordre topographique, mais une injonction de caractère religieux. On peut donc situer le nouveau temple en n'importe quel point de la ville, avec une préférence pour une localisation dans la zone la plus basse, où se trouvait aussi le principal Gymnase. Car c'est souvent un peu à l'écart, pour mettre les femmes à l'abri des indiscretions masculines, que sont installés les sanctuaires des Deux Déesses. Il faut donc admettre que la règle énoncée par Pausanias souffrait, même à Tanagra, plus d'une exception.

Bourgades du territoire de Tanagra : une cité déchuée, Mykalessos ; les sanctuaires d'Aulis et de Délion ; nouveaux documents sur les *Délia*

À l'époque hellénistique, Tanagra compte au nombre des trois premières cités de la Béotie, comme le prouve désormais le fait qu'à l'instar de Thèbes et de Thespiens elle disposait d'un « district » pour elle seule (du moins au vu de la documentation actuelle). Mais il n'est pas établi que son territoire se soit étendu alors jusqu'à la frontière attique, comme on l'admet très communément sur la foi de textes ou plus anciens ou plus récents, car le professeur a montré naguère que le « district » réunissant les cités de Platées et d'Orôpos, ensemble d'un seul tenant comme les six autres, devait probablement s'interposer entre le mont Parnès et le fleuve Asôpos. Mais cette frontière ne dut pas survivre longtemps

à la dissolution du *Koinon* béotien (171 av. J.-C) et surtout à la disparition momentanée de la cité d'Orôpos entre 146 et 86.

Il ne fait pas de doute que la Tanagraïque englobait, du temps de Strabon et de Pausanias, toute la région s'étendant au sud du mont Messapios, à partir du bourg de Harma sur cette grande route de Thèbes à Chalcis que le Périégète signalait au passage dans les *Attika* (I 34, 2) et qu'il décrit assez systématiquement au livre IX. Mais était-ce déjà le cas à l'époque hellénistique ? L'une des bourgades « désertes » qu'il a rencontrées aux abords de l'Euripe, à savoir Mykalessos, pourrait bien avoir conservé son statut de cité indépendante plus longtemps qu'on ne l'a pensé. Qualifiée de « vaste » (*euruchôros*) dans le *Catalogue des Vaisseaux*, mentionnée comme une étape du dieu de Delphes dans l'*Hymne homérique à Apollon*, cette petite ville était, en effet, au centre d'un riche territoire, et il résulte de la fouille de sa nécropole (au lieu-dit Rhitsona) que sa population était encore nombreuse au IV^e siècle av. J.-C. Il est donc certain qu'en dépit de l'épouvantable massacre dont fut victime sa population en 413 au témoignage de Thucydide (VII 29-30 ; texte célèbre dont l'intérêt historique et topographique été mis en évidence), elle ne disparut pas dès alors, contrairement à ce que laisse entendre Pausanias, établissant un imprudent rapport de cause à effet entre cet épisode célèbre — mais très ancien — et l'abandon à peu près complet du site à l'époque de sa visite. En réalité, Mykalessos, qui frappa monnaies vers 380 encore, pourrait fort bien avoir subsisté en tant que *polis* dans le « district » de Tanagra jusqu'en 171, tout comme se maintint, dans le « district » de Thespies, la très modeste cité de Siphai. Et l'on peut douter que, même au II^e siècle de notre ère, ce bourg ait été complètement en ruine, puisqu'au début du siècle suivant les éphèbes de Tanagra s'y rendaient encore pour une fête, au vu d'une série d'inscriptions étudiées en séminaire.

À date ancienne, la bourgade d'Aulis a certainement été le débouché maritime par excellence des gens de Mykalessos, grâce à un chemin reliant directement ce port au plateau de Rhitsona. Rien n'indique qu'après l'époque archaïque Aulis ait jamais constitué une *polis* au sens technique du terme. Très vite, en tout cas, cet excellente base navale a dû tomber au pouvoir des Thébains, comme le mettent en lumière divers textes historiographiques. Mais l'année 335 a marqué, là comme ailleurs, la fin de la domination thébaine, sans qu'on sache si Aulis passa d'emblée sous le contrôle des Tanagraïens. Son appartenance à la Tanagraïque est attestée par un fragment papyrologique de l'historien local Nikokratès connu depuis 1941 ; or, cet auteur date probablement du II^e siècle av. J.-C. Les deux inscriptions publiques d'époque hellénistique trouvées à Aulis même lors des fouilles qui, vers 1955, permirent de retrouver le sanctuaire d'Artémis *Aulideia* — visité et décrit avec soin par Pausanias — ne démentent ni ne confirment cette conclusion. L'une d'elles, en effet, est un décret d'Érétrie dont on a cru pouvoir inférer que le sanctuaire d'Aulis, en raison de sa célébrité dans l'épopée, eut un caractère en quelque sorte panhellénique. Mais, en réalité, il s'agit d'une pierre errante, réutilisée là à époque tardive, car ce décret ne pouvait, à l'origine, être exposé ailleurs que dans le sanctuaire érétrien d'Apollon *Daphnèphoros*, de

l'autre côté du détroit (cf. D. Knoepfler, *Décrets érétréens*, n° 18). L'autre est une inscription honorifique émanant bel et bel du *damos Tanagraiôn* pour un citoyen bienfaiteur vers 200 av. J.-C. (*SEG XXV 540*). Le problème, c'est qu'au lieu d'être dédié à Artémis *Aulideia* le monument porte une dédicace $\tau\omicron\upsilon\zeta \theta\epsilon\omicron\upsilon\zeta$, qui indique que, primitivement, il devait se trouver non pas dans un sanctuaire déterminé, mais sur l'agora de la ville même de Tanagra. Comment expliquer alors son déplacement vers Aulis ? Une piste est suggérée par le fait que ce socle porte une seconde inscription (*ibid.* 541), avec le nom de *Leukios Mommios Leukiou, statègos hypatos Rômaiôn*. Cela prouve que la statue qu'il portait fut confisquée, en 146, par le consul Lucius Mummius, qui, à nouveau, la consacra « aux dieux ». Or, il découle d'une inscription d'Éréttrie étudiée par le professeur dans un mémoire de 1991 que le vainqueur des Achéens et destructeur de Corinthe, ayant reçu l'appui des Érétréens, les récompensa de diverses façons. On peut donc se demander si cette statue, avec d'autres de même origine, ne fut pas, dans un premier temps, cédée aux Érétréens, puis, quand cette ville eut été à son tour la victime des Romains (en 86), apportée par mer jusqu'à Aulis pour servir de matériau de construction, exactement comme le décret. Ces deux documents ne sauraient par conséquent fournir la moindre indication sur le statut d'Aulis avant la dissolution du *Koinon* béotien.

Reste le cas de Délion, avec son sanctuaire d'Apollon qui, de longue date, sinon dès l'origine, appartenait aux gens de Tanagra. Une surprise attend ici le lecteur de Pausanias, qui est muet sur l'itinéraire suivi depuis Aulis ou depuis Tanagra. D'autre part, l'évocation de Délion est d'une rare indigence (IX 20) : non seulement Pausanias ne décrit rien (pas même le vieux *xoanon* d'Apollon qui avait connu pourtant une curieuse mésaventure), mais il ne mentionne là aucun des épisodes historiques qui eurent Délion pour théâtre. À tout prendre, la sobre notice de Strabon sur cette petite ville (*polichnion*) située à 30 stades d'Aulis et sur son sanctuaire, succursale (*aphidruma*) de celui de Délos, est bien meilleure, quoique ne reposant pas sur une observation personnelle. Mais Pausanias non plus n'est point passé à Délion. On a montré que sa pauvre notice n'était en fait qu'un raccord maladroit entre deux parties à l'origine tout à fait distinctes, l'itinéraire de Thèbes à Chalcis d'une part et la visite de Tanagra à partir d'Orôpos de l'autre (cf. I 34). Cela explique que le Périégète ait omis complètement d'évoquer la région d'Hyria — vieille bourgade à localiser très probablement entre Aulis et Délion près du village moderne de Dramési — qui aurait dû pourtant l'intéresser, puisque, comme l'écrit Strabon, « c'est là que se place le mythe d'Hyrieus et la naissance d'Orion, que Pindare relate dans ses *Dithyrambes* ». Certes, Pausanias a su que la Tanagraïque était le pays d'Orion, dont il situe le *mnêma* à Tanagra (IX 20, 3), mais de façon si vague que le lecteur ne peut pas deviner que ce héros chasseur avait un lien probable avec l'Artémis d'Aulis, d'où aussi la présence de ce culte héroïque sur l'autre rive de l'Euripe. En tout cas, des *Oreiona* étaient encore célébrés à Tanagra à l'époque impériale avancée (inscriptions éphébiques élucidées par L. Robert).

En dépit d'une série d'indications convergentes sur sa situation en bordure de mer (cf. notamment Tite-Live XXXV 51, 1 : *Templum est Apollinis imminens mari*), le sanctuaire de Délion n'a été localisé que fort récemment par l'archéologue Chr. Pittéros, qui a découvert un grand portique à moitié englouti, sinon le temple lui-même. D'autre part, une fouille antérieurement menée par M^{me} A. Andrioménou a mis au jour, en remploi tardif, une importante stèle de la basse époque hellénistique contenant les comptes d'un agonothète pour la fête et le concours des *Délia*. Cette inscription a fait l'objet d'une présentation au séminaire par M. Cédric Brélaz, membre suisse de l'École française d'Athènes, qui doit la publier avec son maître de Lausanne, le professeur P. Ducrey. Grâce à une étude minutieuse de cette nouvelle *apologia* béotienne, le détail des revenus et des dépenses du sanctuaire pour une année donnée a pu être établi de manière convaincante. Le professeur, quant à lui, a traité de manière plus globale de la question des *Délia* à travers les diverses attestations qu'on en connaît actuellement. La nouvelle inscription, datable de la fin du II^e siècle, atteste son existence après le grand tournant historique de 146, au moment où le *Koinon Boiôtôn* est reconstitué avec l'aval de Rome : de fait, il s'agit alors d'une fête fédérale et en tout cas pan-béotienne, comme le prouve, à défaut d'un archonte fédéral qui n'existe plus alors, la mention d'un archonte d'Orchomène (l'agonothète lui-même étant un Orchoméniens). Mais ce n'est pas ce document qui peut nous permettre de fixer le statut des *Délia* du point de vue de la hiérarchie des concours. Son caractère panhellénique semble découler en revanche d'un palmarès d'athlète trouvé récemment à Messène et encore partiellement inédit (*SEG* XLVI 162), puisque les *Δήλια τὰ ἐν Τανάγρασι* y figurent aux côtés de concours tels que non seulement les *Éleuthéria* de Platées, les *Rômaia* de Chalcis, etc., mais aussi ceux de la *périodos*. D'autre part, ce document prouve que le concours était également athlétique et pas exclusivement musical. C'est donc l'existence de ces *Délia* béotiens qui justifiait la précision *τὰ ἐν Δήλοι* pour les *Délia* où fut vainqueur l'athlète athénien Ménodôros vers 140 av. J.-C.

La création de la fête béotienne est une conséquence de la victoire des Béotiens à Délion en 424, comme il ressort de Diodore XII 70, 5, parfaitement explicite. On a montré qu'en agissant ainsi les Béotiens avaient sans doute visé un double but : octroyer une espèce de réparation au sanctuaire de Délion très malmené par les Athéniens et, surtout, rivaliser avec ces derniers, qui venaient de rétablir à leurs frais, en 425, la fête des *Délia* à Délos même (cf. Thucydide III 104). Il paraît donc clair que ce concours pentétérique, à la fois musical, athlétique et hippique, fut le modèle de la fête instaurée à Délion, imitation qui s'étendit jusqu'à la terminologie (les *théôroi*, attestés pour Délos comme maintenant à Délion), d'où aussi, pour les érudits modernes, le risque de les confondre.

En fait, rien ne semble connu des *Délia* de Béotie entre leur création en 424 et la fin du II^e siècle. Un décret de Tanagra exposé à Mégare (*IG* VII 20) stipule que les couronnes décernées au juge et au peuple de Mégare devront être proclamées non seulement lors d'une fête dont le nom est perdu, mais aussi lors

de l'*agôn* célébré pour Apollons *Délios*. Cette double célébration doit s'expliquer par le fait que la première fête était purement civique (ainsi les *Dionysia* au théâtre), tandis que les *Délia* étaient placés sous le contrôle du *Koinon* béotien. Aussi est-ce une restitution différente de celle adoptée jusqu'ici qu'il faut introduire avant les mots τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Δηλίωι, une référence à la périodicité annuelle s'imposant d'autant moins à cet endroit que le concours devait être pentétérique : nécessairement était fait mention dans la lacune du rôle joué par les instances fédérales. À la même époque appartiennent le palmarès de Messène déjà mentionné et le compte encore inédit. C'est donc l'indice que vers 100 av. J.-C. les *Délia* connurent un certain essor sur le pan international. Mais ils continuèrent à être célébrés jusqu'à l'époque impériale avancée, comme l'enseigne un catalogue éphébique tout récemment découvert à Délion même, dont un fac-similé envoyé par l'inventrice, M^{me} A. Charami, a pu être montré aux auditeurs sans que le texte soit transcrit : ce document datant d'après 212 fait mention de deux agonothètes des *Délia*, l'un et l'autre citoyens de Tanagra, indice qu'à cette époque le concours était placé sous l'autorité de la cité seule.

On s'est demandé pour finir si le Délion de Tanagra, qui bénéficiait du privilège de l'asylie selon Tite-Live, compta jamais au nombre des sanctuaires fédéraux, comme d'aucuns ont cru pouvoir l'inférer d'un passage de cet historien relatif au traité conclu en 174 ou 173 entre le roi Persée de Macédoine et les Béotiens. En effet, selon plusieurs éditeurs (encore P. Jal en 1971) Délion aurait été l'un des trois sanctuaires, et même le plus célèbre, où ce document fut gravé et exposé aux yeux du public : *tribus nunc locis cum Perseo foedus incisum litteris esse, uno Thebis, altero ad Delium, augustissimo et celeberrimo in templo, tertio Delphis* (XLII 12, 5). Mais on a rappelé que *ad Delium* était une correction pour une leçon incompréhensible (*alteradfidenum*), d'autres éditeurs ayant préféré *ad Delum*, à Délos (correction approuvée par P. Roesch). Quel sens y aurait-il eu à exposer deux fois le traité sur sol béotien, d'abord à Thèbes et puis à Délion ? En réalité, il faut lire aujourd'hui — sans l'ombre d'un doute — *altero ad Dium*, à Dion, car le site de cette capitale religieuse de la Macédoine, avec son fameux sanctuaire de Zeus Olympien, vient précisément de livrer un fragment (encore inédit) du traité en question. Et sans doute faut-il aller plus loin encore en corrigeant aussi un texte de Polybe relatif à l'édit d'amnistie promulgué peu auparavant par le roi Persée, où la mention de Délos, en première place pourtant (avant l'Itônie de Béotie et Delphes) n'a jamais paru suspecte : on remplacera là ἐίς τε Δηλῶν (prononcé *Dilon*) par ἐίς τε Διον. Et c'est évidemment de cette ville macédonienne qu'il était question dans le texte (perdu) de Polybe qui a servi de source à Tite-Live.

Les villes des confins locrido-béotiens

La dernière leçon du cours a été consacrée à la description donnée par Pausanias des confins septentrionaux de la Béotie (IX 24), occasion pour le professeur

de revenir sur l'étude publiée là-dessus voici trente ans avec Roland Étienne (*Hyettos de Béotie*, 1976). Il lui paraît clair aujourd'hui que le Périégète a réellement parcouru cette région, du moins jusqu'à Korseia, renonçant seulement à descendre en direction de la Locride, ce qui explique au mieux qu'il ait complètement omis la petite ville de Bouméliteia située pourtant entre Korseia et Halai, point d'arrivée théorique de son excursion. Le point de départ en était la cité de Kôpai, dont on a commenté une intéressante inscription honorifique récemment publiée. Pour ce qui est d'Hyettos, on a montré notamment comment une correction de J. Bousquet éclairait la signification d'une brève loi sacrée mentionnant un oracle dans cette cité où Pausanias atteste le culte d'un Héraclès guérisseur et la présence d'une pierre sacrée qui doit avoir été un bloc de magnétite (*Hérakleios lithos*). La localisation de Kyrtones à Kolaka ne fait aujourd'hui plus aucun doute, seul reste problématique le statut exact de cette bourgade, comme celui de Korseia, identifiable à une forteresse anonyme et longtemps méconnue occupant une position stratégique. Cela justifie pleinement l'hypothèse faite en 1976 selon laquelle cette Korseia locrido-béotienne ne serait autre que la ville occupée par les Phocidiens à l'époque de la 3^e guerre sacrée (357-346), en dépit de l'opinion commune encore défendue aujourd'hui, qui voudrait que la Korseia de Diodore et de Démosthène fût la cité de Chorsiai à l'autre extrémité de la Béotie. Enfin, pour illustrer la remarquable extension de la Confédération béotienne en direction de la Locride à partir du IV^e siècle av. J.-C. (mainmise sur Larymna, puis sur Halai), on a examiné en séminaire quelques aspects de la lettre d'Hadrien aux habitants de Naryka (inscription nouvellement acquise par le Louvre et publiée désormais par le professeur), qui atteste que même la Locride Épictémidiennne faisait partie de ce *Koinon* à l'époque antonine.



Dans l'ultime séance du cours et du séminaire 2006, M. Yvon Garlan, professeur honoraire de l'Université de Rennes, correspondant de l'Institut, a été invité à faire un bilan des recherches les plus récentes sur les timbres d'amphore grecs, documents dont il a considérablement renouvelé l'étude. Après avoir retracé l'histoire de cette spécialité archéologique et épigraphique qu'est l'« amphorologie », il a montré quel était l'état de la discipline vers 1980, date à laquelle s'opère une véritable révolution épistémologique. Jusque-là, face à l'ampleur de la tâche, les chercheurs s'étaient contentés de recueillir les anses timbrées en les regroupant selon leur provenance — une trentaine de cités productrices, dont Rhodes, Cnide, Thasos, Sinope, Héraclée du Pont, avaient été identifiées — pour préciser la signification des éléments du timbre et pour établir la chronologie de chacune des grandes séries. Le renouveau des études amphorologiques a été marqué par la recherche des ateliers de fabrication eux-mêmes, ce que à quoi le professeur Y. Garlan a contribué de façon décisive dans l'île de Thasos, sous l'égide de l'École française d'Athènes. En effet, cela a permis de distinguer très clairement, sur les timbres thasiens, les noms des potiers (un petit nombre par

atelier) de ceux des magistrats annuels (jusqu'à une soixantaine par endroit) et de comprendre du même coup la signification globale des emblèmes. Dès lors, il devenait possible non seulement de fixer des séquences chronologiques précises mais également de cerner la finalité même du timbrage d'amphores à Thasos comme ailleurs. C'est par cet aspect-là, objet de maintes hypothèses, que le conférencier a terminé sa leçon, en mettant en évidence le caractère essentiellement fiscal d'une telle opération, sans rapport direct avec le contenu des amphores et donc dépourvue de toute préoccupation mercantile. Il n'en reste pas moins vrai qu'une fois correctement interprétés et datés, ces timbres amphoriques — dont le nombre ne cesse évidemment de croître — sont d'un très grand intérêt pour l'histoire économique des cités de la Grèce ancienne.

Sous le titre *Lecture des timbres amphoriques « à la roue » d'Akanthos*, le professeur Y. Garlan a d'autre part donné un aperçu plus technique des résultats obtenus par lui sur une série de timbres produits dans cette cité commerçante de la Thrace (localisée près de la moderne Iérisso, sur la côte est de la Chalcidique), exposé dont voici le résumé :

« Ce groupe, dont l'origine n'est plus contestée et qui doit dater de la seconde moitié du IV^e siècle avant J.-C., se compose essentiellement de petits timbres circulaires divisés en 3 ou 4 secteurs : dans chacun de ceux-ci figure une lettre ou un monogramme, dont la signification est restée jusqu'ici complètement énigmatique. Pour comprendre ces inscriptions, il faut partir du monogramme {ΠΧ} qui s'y rencontre assez fréquemment : dans ce contexte, il ne peut vouloir dire que {π(έντε) χ(όεζ)}. Le même rôle est joué, sur ces timbres, par d'autres indications de capacité se rapportant au *chous* (X), à l'amphore (A ou AN ou AM) et au métrète (M ou ME) ou, plus rarement, à quelque unité de mesure locale (ΑΓ, ΙΜ et Ο ?). S'y ajoute, sur chaque timbre, une abréviation d'anthroponyme, qui est non pas, nous semble-t-il, celle d'un fabricant, mais celle d'un magistrat annuel qui distribuait aux fabricants akanthiens les cachets nécessaires au timbrage de leur production.

La validité générale de cette interprétation est d'ores et déjà ponctuellement, mais fort opportunément, illustrée par deux amphores presque complètes recueillies au nord de la mer Noire : l'une d'entre elles, de trois *chous* (T/X), mesure 8 litres environ et l'autre, d'un métrète (ME), près de 35 litres. Le recollage rapide des nombreuses amphores "à la roue" d'Akanthos trouvées à Iérisso devrait permettre de préciser et d'assurer la lecture de leurs timbres. Il est évident que cette documentation originale impose de reprendre à nouveaux frais notre réflexion générale sur le timbrage amphorique grec : nous persistons à y voir une mesure fiscale, qu'une décision administrative aurait temporairement fondée à Akanthos sur la capacité des vases et non, comme d'habitude, sur leur simple nombre ».

ACTIVITÉS DIVERSES

Dans la foulée de la réunion scientifique du 28 juin 2005 (voir rapport précédent), le professeur a continué à œuvrer à la mise sur pied d'un programme de publication des inscriptions béotiennes. Il s'est astreint en particulier à régler, avec ses collègues de l'Université de Lyon, le délicat problème du corpus épigraphique de Thespies, dont la confection a été confiée à M^{me} Isabelle Pernin, ATER au Collège de 2004 à 2006 (voir ci-après). Il présentera dans le prochain annuaire, quand les conventions de collaboration auront été conclues avec divers établissements de recherche, un plan général de cette entreprise internationale.

En tant que professeur au Collège, il a siégé en Sorbonne, le 22 juin 2006, dans le jury d'habilitation de M^{me} Séléne Psoma, numismate et épigraphiste grecque déjà titulaire d'un doctorat de l'Université de Paris IV avec une thèse remarquée sur *Le monnayage d'Olynthe et des Chalcidiens de Thrace*, publiée en 2001, et auteur de nombreux travaux portant sur l'histoire de la Grèce septentrionale.

Cette année encore, il a poursuivi un enseignement partiel d'archéologie classique et d'histoire ancienne à l'Université de Neuchâtel. C'est sur sa proposition que cette université a voté en juin 2006 l'octroi d'un doctorat *honoris causa* à M. Jean-Yves Empereur, ancien membre de l'École française d'Athènes, directeur de recherche au CNRS et fondateur du Centre d'études alexandrines, en hommage à ses découvertes d'une portée exceptionnelle sur le site et dans le port d'Alexandrie.

Comme chaque année, enfin, il a continué à travailler en Grèce, sur le terrain et en musée, pour l'avancement de ses travaux épigraphiques, topographiques et historiques sur les cités de la Béotie et de l'Eubée.

COLLOQUES, CONFÉRENCES

1. « Un nouveau catalogue agonistique de Thèbes ». Communication au 5^e congrès des études béotiennes, Thèbes, 18 septembre 2006.
2. « Débris d'évergésie au Gymnase d'Érétrie ». Communication au Colloque de Fribourg (Suisse) sur le thème : *Gymnasiarchie et évergétisme dans la Grèce hellénistique*, 13-15 octobre 2005.
3. « La città di Tebe prima et dopo Alessandro : nuove prospettive su un secolo di storia della Beozia ». Conférence à l'Istituto Italiano per la Storia Antica, Rome, 18 novembre 2005.
4. « Les associations d'acteurs et de musiciens à l'époque hellénistique ; des syndicats avant la lettre ? ». Leçon dans le cadre du cours public des sciences de l'Antiquité de la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, 14 décembre 2006.

5. « Theben vor und nach Alexander : Neue Perspektive über ein Jahrhundert böotischer Geschichte ». Conférence auprès de la Gesellschaft Hellas, Zurich, 10 janvier 2006.

6. « Les villes de Béotie dans le *Catalogue* homérique ». Communication au Colloque de la Maison René-Ginouès sur *La datation d'Homère*, Nanterre, 14 janvier 2006.

7. « Du déménagement d'un sanctuaire à la disparition d'une cité : histoire et signification de la grande inscription grecque de Tanagra au Musée du Louvre ». Conférence devant l'association ARCHEONE à Neuchâtel, le 1^{er} février 2006.

8. « Un don de la Société des Amis du Louvre au Département des Antiquités grecques, étrusques et romaines : la lettre de l'empereur Hadrien aux habitants de Naryka (Locride) ». Communication devant l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, 30 juin 2006 (avec M. Alain Pasquier, conservateur au Louvre).

PUBLICATIONS

1. Nouvelle édition revue et augmentée de Chr. Habicht, *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*. Traduit de l'allemand par Martine et Denis Knoepfler, Paris, Les Belles Lettres (Coll. Histoire) 2006, avec une mise à jour des notes et des compléments bibliographiques.

2. « Anthroponymes béotiens à corriger dans le livre IX de Pausanias », in : F. Poli et G. Vottero (éd.), *Études grecques et latines offertes à Catherine Dobias-Lalou*, Nancy 2005 (Études anciennes, 30), pp. 119-136.

3. « La prétendue domination d'Antiochos III sur Kéôs : à propos de deux décrets récemment publiés (SEG 48, 1130) », *Chiron. Mitteilungen der Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des DAI* 35, 2005, pp. 285-308.

4. « "Pas d'agriculture" dans la Grèce primitive selon *L'Archéologie* de Thucydide ? », in : B. Arnold, N. Baumeister et D. Ramseyer, *Archéologie plurielle. Mélanges offerts à Michel Égloff à l'occasion de son 65^e anniversaire*, Neuchâtel 2006 (Archéologie neuchâteloise, 34), pp. 137-147.

5. « Les *Rômaia* de Thèbes : un nouveau concours musical (et athlétique ?) en Béotie », *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 2004 (2006), pp. 1241-1279.

6. « L'inscription de Naryka au Musée du Louvre : la dernière lettre publique de l'empereur Hadrien ? » (1^{re} partie), *Revue des Études Grecques* 119, 2006, pp. 1-34.

ACTIVITÉ DE LA COLLABORATRICE

Au terme de sa seconde et dernière année d'activité comme ATER dans la chaire d'épigraphie et d'histoire des cités grecques — à laquelle elle restera néanmoins attachée par sa collaboration active au projet du nouveau corpus béotien —, M^{me} Isabelle Pernin a pu conduire tout près de son achèvement le travail mené depuis 2004 dans les papiers du Fonds Paul Roesch, archives manuscrites, photographies et estampages déposés à l'Institut F. Courby (HISOMA, UMR 5189, Maison de l'Orient Méditerranéen, Lyon). La saisie des données dans une base informatisée est désormais terminée. Reste un important travail de vérification et de numérisation des photographies, diapositives et estampages afin de rendre cette base de donnée disponible sur Internet.

D'autre part, suite à une décision prise en concertation avec les diverses personnes et instances impliquées dans cette entreprise, elle s'est vu confier la responsabilité scientifique du *corpus* de Thespies, recueil de près de 1 500 documents dont les bases avaient été jetées par l'épigraphiste P. Roesch, chercheur au CNRS, décédé en 1989. Ce dossier n'ayant été que très partiellement refondu depuis lors, il s'agit là d'un travail considérable, qui prend place dans le cadre plus large du nouveau corpus devant réunir progressivement toutes les inscriptions de la Béotie (voir ci-dessus). La révision des textes déjà connus et la récolte des inscriptions de Thespies mises au jour durant ces deux dernières décennies exigeront certainement plusieurs séjours de travail en Grèce.

M^{me} Pernin a continué par ailleurs à collaborer aux travaux de l'Atelier d'histoire économique du monde grec, au Centre de recherches sur l'Antiquité HALMA (UMR 8142 du CNRS) à l'Université de Lille-3 ; elle a participé à l'organisation d'un séminaire de recherche à l'Université Lyon 2 (« Autour d'Apollon Pythien ») et y a présenté trois exposés. Elle fait également à Lyon un exposé sur « L'agriculture dans les inscriptions grecques ».

Elle a donné à l'impression un article intitulé « L'impôt foncier existait-il en Grèce ancienne ? », à paraître dans J. Andreau, V. Chankowski, J. France (éd.), *Vocabulaire économique et expression de l'économie dans l'Antiquité gréco-romaine* (à paraître).